

Paris, le 30 juin 2026

Intégration de l'Ukraine dans l'UE : la filière maïs, exemple d'une Europe agricole en danger !

À travers une étude prospective inédite, l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) tire la sonnette d'alarme : l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, si elle n'est pas strictement encadrée sur le volet agricole, pourrait provoquer un choc économique majeur pour la filière maïs. Derrière l'enjeu géopolitique, c'est la souveraineté agricole française et européenne qui est en jeu !

La réalité est brutale : l'Europe perd la main, année après année et creuse dangereusement sa dépendance alimentaire. En 25 ans, l'Union européenne a perdu près de 2 millions d'hectares de maïs et est devenue structurellement dépendante des importations, au point d'être régulièrement le premier importateur mondial de maïs devant la Chine. Aujourd'hui, une tonne de maïs sur quatre consommée en Europe est importée, dont près de la moitié provient d'Ukraine. Dans le même temps, l'Ukraine s'est imposée comme un mastodonte agricole avec lequel l'UE ne peut plus rivaliser. Le basculement est déjà engagé.

Une concurrence déloyale devenue structurelle à plusieurs niveaux

L'étude met en évidence des différences profondes entre les modèles agricoles européens et ukrainiens desquelles résultent un différentiel de compétitivité majeur : les coûts de production de l'Ukraine sont deux fois inférieurs à ceux de l'UE. En cause notamment :

- Les agroholdings ukrainiennes peuvent atteindre jusqu'à plus de 500 000 hectares soit la taille d'un département français ;
- Près d'un produit phytosanitaire sur deux utilisé en Ukraine est interdit dans l'Union européenne et ça va jusqu'à 62% si l'on compare avec la France.

Quelle agriculture ukrainienne à horizon 2030 ? Le scénario du décollage !

À horizon 2030, dans un scénario d'intégration à l'Union européenne, la production ukrainienne de maïs approchera les 40 millions de tonnes, soit près de la moitié de la production européenne, c'est ce que révèle l'étude réalisée par l'AGPM. Parallèlement, l'Ukraine ambitionne de transformer jusqu'à 40 % de sa production sur son territoire contre 20% jusque-là : cette montée en puissance industrielle aurait alors pour conséquence de faire émerger un concurrent direct sur des segments stratégiques pour l'Europe, tels que l'amidonnerie, les semences ou encore la production de volaille, avec des conséquences immédiates pour la France et les débouchés de notre filière.

Les projections de l'étude sont sans appel : jusqu'à 2,9 millions de tonnes d'équivalent de maïs français pourraient être directement menacées, pour une perte économique estimée à 663 millions d'euros. L'impact concernerait l'ensemble de la chaîne de valeur : amidonnerie, semences, élevage. C'est un choc systémique pour la filière qui ne s'en relèverait pas.



AGPM
maizEUROP

Paris, le 30 juin 2026

Un choix politique clair : protéger ou abandonner

Pour l'AGPM, la question est désormais parfaitement claire : le soutien à l'Ukraine ne peut pas reposer sur les épaules des seuls agriculteurs et se traduire par un abandon des producteurs français et européens. L'Europe doit impérativement prendre conscience de l'impact sur les filières agricoles. C'est pourquoi l'AGPM appelle à :

- 1/ La définition d'une véritable ambition de production agricole européenne et française, et la mise en place d'une stratégie pour reconquérir sa souveraineté ;
- 2/ La réciprocité non-négociable des normes : mêmes standards et contrôles effectifs sur place et à l'entrée de nos frontières ;
- 3/ Des mesures de protection efficaces pour le maïs, qui est un secteur sensible :
 - Mécanisme de droits de douane qui fonctionnent ;
 - Maîtrise des importations face à la concurrence déloyale en cas de déstabilisation du marché, comme ce qui a été mis en place en Pologne, Hongrie, Slovaquie pour se protéger des actuels flux d'importations ukrainiennes de maïs notamment ;
 - Mesures de sauvegarde adaptées aux marchés agricoles et mobilisables dans l'urgence. L'AGPM réclame depuis 2024, l'activation d'une protection face aux importations ukrainiennes de maïs semence qui ont été multipliées par 2000 en 4 ans.

« Avec cette étude prospective, l'AGPM a voulu objectiver les enjeux pour la filière maïs à l'horizon 2030 afin d'en mesurer les conséquences concrètes. Notre démarche s'inscrit dans un esprit de lucidité et de responsabilité. Les écarts de coûts, de normes et de structures sont tels qu'une intégration en l'état fait peser, sur les producteurs de maïs français et européens, la menace d'une disparition inéluctable d'un grand nombre de nos exploitations. Une telle intégration mettrait également en péril l'ensemble de notre filière et le tissu économique dans nos territoires ruraux. Au-delà du maïs, c'est la capacité de l'Europe à produire, transformer et décider de son avenir agricole qui est en jeu. Sans réaction politique forte, l'intégration de l'Ukraine pourrait marquer un point de bascule irréversible pour l'agriculture européenne. C'est le sens de cette étude : identifier les risques, éclairer les décideurs, et avant tout rappeler qu'il n'y aura pas d'Europe forte sans une ambition agricole forte. » **indique Franck Laborde, président de l'AGPM.**

Chiffres clés

2,7

millions d'hectares
Toutes surfaces de maïs

25

millions de tonnes
Tous types de maïs

150 000

producteurs
Toutes filières de maïs

L'AGPM en bref

Président : Franck LABORDE
Directrice générale : Céline DUROC

L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association du réseau de la FNSEA représentant les intérêts des producteurs français de maïs et de l'ensemble des filières maïs (grain, fourrage, semence, doux et pop-corn).

Site Internet : www.maizeurop.com

Contact presse

Cécile BRUN - Bazaille Consulting
cecile.brun@bazailleconsulting.com
06.42.93.30.40

Guillaume LE HOAN - AGPM
guillaume.le-hoan@agpm.com
06.16.04.42.30

